

CCAS de VENCE

Nombre de membres
composant le Conseil : 17
En exercice : 17
Ayant pris part à
la délibération : 10
Publié le :

Réf. : 2024-10/40 C

Séance du 14 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois d'octobre à dix heures, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Vence, s'est réuni en séance dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Nathalie ARGENTE, Vice-Présidente du centre communal d'action sociale.

Etaient présents :

Mme Nathalie ARGENTE, Mme Fabienne ARNIER, Mme Claudia WOLFF, Mme Patricia CLAVARON, Mme Annie QUIDELLEUR, Mme Danielle MOULIN, Mme Saïda AOURAGH, M. Francis AYALA, M. Pierre GORTINA

Excusés et représentés :

Mme Catherine RONTANI donne procuration à Mme Nathalie ARGENTE

Absents (es) :

M. Régis LEBIGRE M. Hafid BELHOCINE, Mme Anna GUAY, Mme Laurence IMPERAIRE-BORONAD, M. Jean-Marie CIAIS, M. Jean STELLITTANO, M. Jacques CULIOLI

Objet : Décision modificative n°1 - Exercice 2024

Budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile

Madame la Vice-présidente expose,

Des impératifs juridiques, économiques et sociaux, difficiles à prévoir dans leurs conséquences financières, peuvent obliger le conseil d'administration à voter des dépenses nouvelles et les recettes correspondantes qui sont dégagées, soit par des ressources nouvelles, soit par des suppressions de crédits antérieurement votés.

L'adoption de décisions modificatives permet l'ouverture de crédits nouveaux en dépenses et en recettes au cours de l'exercice.

Faisant partie intégrante du budget, elles doivent être présentées en respectant la maquette réglementaire applicable au budget.

Les décisions modificatives qui peuvent être votées en cours d'année résultent des virements de crédits nécessaires, de l'emploi de recettes non prévues au budget prévisionnel ou de dépenses ou recettes nouvelles à y inscrire.

Ainsi, de nouvelles dépenses et/ou de nouvelles recettes survenues, postérieurement au vote du budget primitif, invitent le conseil d'administration à procéder à des réajustements budgétaires.

Les modifications suivantes sont proposées en produits :

GROUPE 1	PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES			
Article	Libellé	BP 2024	DM N°1	Total
73118	Tarification Carsat	1 200,00 €	400,00 €	1 600,00 €
7331411	Tarification Département	535 000,00 €	0,00 €	535 000,00 €
TOTAL GROUPE 1		536 200,00 €	400,00 €	536 600,00 €

GROUPE 2	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION			
Article	Libellé	BP 2024	DM N°1	Total
6419	Remboursement rémunération personnel non médical	44 378,34 €	33 987,43 €	78 365,77 €
6479	Remboursement autres charges sociales	4 320,00 €	840,00 €	5 160,00 €
706	Prestations de services payants	130 000,00 €	1 600,00 €	131 600,00 €
7488	Autres subventions	30 586,87 €	200 783,08 €	231 369,95 €
7588	Autres produits divers de gestion courante	50,00 €	0,00 €	50,00 €
TOTAL GROUPE 2		209 335,21 €	237 210,51 €	446 545,72 €

GROUPE 3	PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES			
Article	Libellé	BP 2024	DM N°1	Total
773	Mandats annulés	100,00 €	0,00 €	100,00 €
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	10,00 €	10,00 €
TOTAL GROUPE 3		100,00 €	10,00 €	110,00 €

La décision modificative n°1 s'établit comme suit en produits :

TOTAL PRODUITS (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)			
	BP 2024	DM N°1	Total
Recettes d'exploitation	745 635,21 €	237 620,51 €	983 255,72 €
Résultat reporté des exercices antérieurs	0,00 €	- 195 970,51 €	- 195 970,51 €
TOTAL	745 635,21 €	41 650,00 €	787 285,21 €

Les modifications suivantes sont proposées en dépenses:

GROUPE 1	DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION			
Article	Libellé	BP 2024	DM N°1	Total
60621	Combustibles et carburants	1 500,00 €	- 1 200,00 €	300,00 €
60624	Fournitures administratives	400,00 €	0,00 €	400,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	500,00 €	- 300,00 €	200,00 €
6068	Autres achats non-stock matériel et fourniture	1 000,00 €	- 700,00 €	300,00 €
6251	Voyages et déplacements	15 550,00 €	- 2 800,00 €	12 750,00 €
6257	Réceptions	200,00 €	0,00 €	200,00 €
6262	Frais de télécommunication	2 500,00 €	- 500,00 €	2 000,00 €
6288	Evaluation externe	3 000,00 €	- 3 000,00 €	0,00 €
TOTAL GROUPE 1		24 650,00 €	- 8 500,00 €	16 150,00 €

GROUPE 2	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL			
Article	Libellé	BP 2024	DM N°1	Total
64111	Rémunération principale titulaire	342 583,00 €	0,00 €	342 583,00 €
64112	NBI, Supp Fam de Trait, Indemnité Résidence	3 531,00 €	0,00 €	3 531,00 €
64114	Nouvelle bonification indiciaire	9 079,85 €	0,00 €	9 079,85 €
64115	Supplément familial de traitement	4 212,00 €	0,00 €	4 212,00 €
641182	Complément de traitement indiciaire	41 527,20 €	6 000,00 €	47 527,20 €
641188	Autres indemnités Rég Indemnitaire Titulaire	49 407,87 €	23 000,00 €	72 407,87 €
64131	Rémunération principale Non Titulaire	136 698,00 €	21 400,00 €	158 098,00 €
641382	Complément de traitement indiciaire	25 727,76 €	- 4 000,00 €	21 727,76 €
64511	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	33 631,00 €	- 1 500,00 €	32 131,00 €
64513	Cotisations caisse de retraite	8 331,00 €	500,00 €	8 831,00 €

GROUPE 2		DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		
Article	Libellé	BP 2024	DM N°1	Total
64514	Cotisations à l'ASSEDIC	6 754,99 €	500,00 €	7 254,99 €
64515	Cotisations à la C.N.R.A.C.L	29 340,57 €	1 500,00 €	30 840,57 €
64518	Cotisations autre organismes sociaux	8 839,92 €	3 600,00 €	12 439,92 €
6475	Médecine du travail	800,00 €	0,00 €	800,00 €
647888	Autre	8 640,00 €	0,00 €	8 640,00 €
6488	Autres charges diverses de personnel	500,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL GROUPE 2		709 604,16 €	51 000,00 €	760 604,16 €

GROUPE 3		DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		
Article	Libellé	BP 2024	DM N°1	Total
61558	Entretien & réparation autre matériel	500,00 €	- 200,00 €	300,00 €
61561	Informatique	9 016,05 €	0,00 €	9 016,05 €
6163	Assurance transport	1 000,00 €	- 750,00 €	250,00 €
6188	Autres frais divers	600,00 €	- 400,00 €	200,00 €
623	Publicité, publications	100,00 €	0,00 €	100,00 €
627	Services bancaires & assimilés	35,00 €	0,00 €	35,00 €
6588	Autres	10,00 €	0,00 €	10,00 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	100,00 €	500,00 €	600,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	20,00 €	0,00 €	20,00 €
TOTAL GROUPE 3		11 381,05 €	- 850,00 €	10 531,05 €

La décision modificative n°1 s'établit comme suit en dépenses :

TOTAL DEPENSES (GROUPE 1 + GROUPE 2 + GROUPE 3)			
	BP 2024	DM N°1	Total
TOTAL	745 635,21 €	41 650,00 €	787 285,21 €

La décision modificative n°1 s'équilibre comme suit :



SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
BUDGET PRIMITIF 2024	745 635,21 €	745 635,21 €
DECISION MODIFICATIVE N°1	41 650,00 €	41 650,00 €
TOTAL BP + DM N°1	787 285,21 €	787 285,21 €

Il est proposé en conséquence au conseil d'administration :

- **D'approuver**, la décision modificative n°1 du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile pour l'exercice 2024 pour un montant de 41 650,00 € en recettes et en dépenses
- **D'arrêter**, les recettes et les dépenses de fonctionnement à la somme de 787 285,21 €

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

- **Approuve**, la décision modificative n°1 du budget annexe du service d'aide et d'accompagnement à domicile pour l'exercice 2024 pour un montant de 41 650,00 € en recettes et en dépenses
- **Arrête**, les recettes et les dépenses de fonctionnement à la somme de 787 285,21 €

Ce à l'unanimité

Fait et délibéré à Vence,
le 14 octobre 2024
Régis LEBIGRE
Président du CCAS

